

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N° 051 /PRG/SCG

--- () ORDONNANCE ---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 Avril 1984 ;

VU la proclamation de la 2ème République ;

VU l'Ordonnance n°329/PRG/84 du 18 Décembre 1984, portant nomination des Membres du Cabinet du Président de la République ;

VU l'Ordonnance n° 009/PRG/84 du 18 Avril 1984, prorogeant la validité des lois et règlements en vigueur au 3 Avril 1984 ;

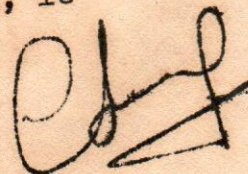
--- ORDONNE ---

ARTICLE 1er/- Monsieur Mamadi KOULIBALY, Mle 4069, Rédacteur d'Administration de 2ème classe 3ème échelon (indice 620), est intégré à titre exceptionnel dans le Cadre Unique de l'Administration Générale et classé dans le corps des Administrateurs Civils (hiérarchie "B") en qualité d'Administrateur Civil de 3ème classe 3ème échelon, (indice 760) pour compter du 1er Janvier 1985.

ARTICLE 2/- La dépense est imputable au Budget National de Développement - Exercice 1985.-

ARTICLE 3/- La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.-

CONAKRY, le 21 MARS 1985



COLONEL LANSANA CONTE